

>PROTOCOLE SANITAIRE du COLLEGE DIDEROT permettant l'accueil des élèves à partir du 18 mai 2020

en référence au PROTOCOLE SANITAIRE réalisé par Le
Ministère de l'Education Nationale en date du 29 avril 2020

Validé par le conseil d'administration du collège en date du 14 mai 2020

Consignes générales

Les Personnels :

Les personnels recevront des **masques délivrés par leur employeur** : Etat ou collectivité de rattachement. La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves** et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. **C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.**

Le collège s'est doté de **Solution Hydro Alcoolique (SHA)** en quantité suffisante pour les personnels et les élèves.

Le Collège s'est doté également de **lingettes et de désinfectant virucide correspondant à la norme EN 14476** pour que les enseignants puissent notamment désinfecter leur poste de travail.

Le collège a acheté en quantité satisfaisante, pour usage par les agents d'entretien, du **spray désinfectant et virucide correspondant à la norme EN 14476** conformément aux recommandations du protocole sanitaire. Nous avons acquis également des gants pour les agents d'entretien.

Les élèves :

Les élèves n'utiliseront plus de casiers et n'apporteront plus leur carnet de correspondance.

A partir du 18 jusqu'au 29 mai, les groupes de 6^{ème} et 5^{ème} seront alternés un jour sur deux, pas plus de 13 élèves par groupe.

Chaque jour, l'arrivée et le départ des groupes seront décalés ainsi que les montées par les ailes Est et Ouest du bâtiment (fonction du nombre de groupes).

Chaque groupe se verra assigner une salle, ce sont les enseignants qui se déplaceront quelques soient les disciplines.

Chaque groupe recevra environ quatre à cinq heures d'enseignement par jour.

Un emploi du temps totalement remodelé est constitué, il tiendra compte dans la mesure du possible du poids des disciplines.



Les élèves ne seront plus autorisés à se déplacer pendant les cours, sauf cas de force majeure.

Les salles seront aérées un quart d'heure avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant la pause méridienne et ainsi que le soir après le départ des élèves.

Un marquage au sol est visible sur le parvis pour que les élèves attendent à l'entrée avec la distanciation physique de 1m minimum.

Au passage de la porte d'entrée, un à deux surveillants donnent 3 ml de SHA à chaque élève et vérifient qu'ils aient un masque et que, le cas échéant, ce masque protège bien l'élève. Sinon, ils en distribuent systématiquement aux élèves.

Les surveillants profitent de ce moment pour faire l'appel et vérifier auprès des élèves qu'ils détiennent bien leur matériel scolaire (trousse complète, cahiers et /ou feuilles...). Ils contacteront les familles, le cas échéant, pour que le matériel absent soit déposé au collège.

D'une manière générale, l'élève portera son masque dans toutes les parties communes.

Les élèves rejoignent directement leur salle de classe accompagnés par des surveillants. Chaque groupe aura un surveillant désigné responsable de sa circulation et du respect des gestes barrières dans les parties communes.

Les élèves entrent dans la salle et s'installent à la place qui leur a été attribuée. Cette place tient compte des quatre mètres carré de distanciation physique réglementaire.

La porte sera laissée ouverte pour éviter les manipulations des poignées.

Un plan de salle aura été élaboré le premier jour et affiché dans la salle pour que chaque enseignant puisse en prendre connaissance.

L'enseignant en charge du groupe s'assurera que les élèves évitent par principe de se passer du matériel (gomme, crayon, feuilles...). Par conséquent, les élèves devront absolument être en possession de leur matériel pour venir en classe.

Si l'enseignant doit donner des feuilles ou autre matériel, fermer les fenêtres, il aura à sa disposition dans la salle un flacon de SHA. D'ailleurs, tous les bureaux occupés, salle des professeurs cantine etc... auront à disposition ce même flacon

En classe, l'élève peut enlever son masque et le déposer sur sa table. S'il doit se déplacer dans la salle, par exemple pour la correction d'un exercice au tableau, il remet son masque. Avant de prendre le feutre pour le tableau, il prend 3 ml de SHA, effectue son travail, dépose le stylo et reprend 3 ml de SHA avant de regagner sa place.

De la même manière, s'il éternue en classe en prenant garde de bien effectuer les gestes barrières, il jettera directement son mouchoir dans la poubelle dédiée en portant son masque et reprendra 3 ml de SHA avant de regagner sa place. A ce titre notamment, quelques masques seront prévus dans les salles de classes si ceux des élèves devaient être souillés.



Les professeurs veilleront également à avoir leur matériel personnel, stylo, feutres de tableau, etc..., les services de gestion leur fourniront ce dont ils ont besoin.

Pour l'enseignant, le port du masque est obligatoire en présence d'élèves, il le met dans la salle de classe et évidemment dans les parties communes de l'établissement où il est susceptible de croiser des élèves.

Avant de quitter la salle, l'enseignant prendra le soin de désinfecter son poste de travail avec les lingettes et le désinfectant mises à disposition dans la salle (clavier d'ordinateur, plan de travail du bureau, dossier de chaise, effaceur du tableau, télécommande du vidéo projecteur...). A l'intercours, un surveillant assurera une présence en attendant que le professeur suivant ait pris la classe en charge.

S'il s'agit du dernier cours, le surveillant en charge du groupe accompagnera les élèves jusqu'à la sortie et leur ouvrira la porte après une dernière distribution de 3ml de SHA

La récréation :

D'une manière générale, les récréations seront alternées pour avoir le moins d'élève possible dans les couloirs et sur la cours en même temps.

Avant de laisser sortir les élèves de la salle, l'enseignant vérifie qu'il n'y a pas d'autres groupes en présence dans le couloir et attend l'arrivée du surveillant qui le prendra en charge pour l'accompagner dans la cour.

Avant de sortir de la salle, l'enseignant ouvrira les fenêtres pour permette l'aération et reprendra 3cc de SHA.

Les récréations dureront un quart d'heure, ce qui correspond au temps nécessaire de l'aération de la salle toutes les deux heures.

Sur la cour, les surveillants veilleront au maintien de la distanciation physique entre élève y compris en cas de pluie ou le hall pourra être mis à disposition de quelques élèves en sus du préau. Ils veilleront à ce qu'il n'y ait aucun jeu de contact, ni de balle et toutes activités qui puissent mettre à mal la distanciation physique.

Chaque surveillant en charge d'un groupe signifiera la fin de la récré et demandera aux élèves de se rapprocher de la porte d'entrée en respectant le marquage au sol, distribuera à chacun 3 ml de SHA avant d'accompagner le groupe jusqu'à sa salle de classe.

Les agents d'entretiens veilleront à la désinfection des rampes d'escaliers toutes les deux heures.

L'accès aux sanitaires :

Les portes auront été ouvertes au préalable par les surveillants.

L'accès ne sera autorisé que pour un seul élève à la fois.

Les élèves se lavent les mains au savon avant et après l'accès aux sanitaires. Le séchage peut se faire à l'air libre ou en utilisant le papier jetable mis à disposition avec les poubelles dédiées.

Les agents d'entretiens veilleront à la désinfection des sanitaires toutes les deux heures.



La demi pension :

Les élèves attendent devant le self en respectant le marquage au sol. Ce marquage devra être respecté également tout au long de la ligne de self. Avant de pénétrer dans le self, les élèves devront impérativement passer par les sanitaires afin de se laver soigneusement les mains.

Les élèves garderont leur masque jusqu'à l'installation à table.

Il a été calculé que pour respecter la distanciation physique, le self n'accueillerait que 27 élèves maximum par service. Soit un élève par table. Lors du second service, l'élève suivant s'installera sur la position diamétralement opposée à celle de son prédécesseur après qu'une rapide désinfection ait été opérée.

A son entrée dans la ligne de self, l'élève se verra remettre par un agent son plateau sur lequel sera déjà disposé ses couverts, son verre, sa serviette et son pain.

L'élève avance sur la ligne de self, prend le plat principal qui lui ait proposé, puis devant les espaces prévus pour les desserts et les entrées, il demandera à l'agent de lui remettre les éléments de son choix, avant de regagner sa place.

Un surveillant sera chargé de la distribution de l'eau.

Le micro onde a été retiré du self.

L'élève dessert son plateau et avant de quitter l'espace de restauration reçoit par un surveillant 3 ml de SHA.

Les créneaux d'EPS, de musique et d'arts plastiques :

Des créneaux d'EPS peuvent être envisagés en fin de journée. Les élèves auront été prévenus de l'organisation de ce créneau d'EPS et viendront en cours avec leur tenue d'EPS (plus une serviette et une bouteille d'eau) pour ainsi éviter l'utilisation des vestiaires. Ils pourront se changer et prendre une douche à leur retour au domicile.

Les cours seront adaptés au respect de la distanciation physique et se dérouleront soit sur les plateaux scolaires du collège voire dans les installations municipales non couvertes de proximité et ce en fonction de la météo.

Les enseignements des arts plastiques et musique devront privilégier la découverte ou l'approfondissement de certains thèmes abordés dans les disciplines au travers de l'utilisation des moyens audiovisuels. D'une manière générale, Il est inenvisageable d'utiliser tous les matériels pédagogiques que ces disciplines requièrent. Cela vaut pour les enseignements des cours de SVT, Physique et de la technologie, en effet, les plans de désinfections seraient complexes et lourds à mettre en œuvre sans parler de la multiplication des risques.

Cas COVID :

Si un élève présente des signes de maladie avec ou sans fièvre, il sera isolé dans la salle de repos en face du bureau de la CPE. L'infirmière ou un personnel de direction contactera immédiatement sa famille pour son retour au domicile. Etant donné, que l'accès aux personnes extérieures y compris les parents est interdit à l'intérieur du collège, l'élève sera accompagné jusqu'à la sortie pour être remis à son représentant l'égal à l'extérieur.



La loge :

L'accès à la loge est interdit. Une table sera disposée devant l'entrée avec le cahier d'accueil, le flacon de SHA pour le passage d'éventuels intervenants extérieurs autorisés (ex livraisons urgentes, services de secours, de santé etc...).

Pour les photocopies, seul la responsable de la loge les effectuera et il faudra privilégier l'envoi des documents à réaliser par messagerie. Les documents réalisés seront déposés dans les casiers des enseignants.

La Salle des professeurs

La salle des professeurs a été allégée d'un certain nombre de fauteuils pour tenir compte de la distanciation physique. La cafetière restera à disposition mais chaque enseignant devra être en possession d'une tasse personnelle qu'il remettra dans son casier après utilisation. Bien évidemment un flacon de SHA et des lingettes seront à disposition également dans cette salle.

Les Parents :

Ils ont un rôle prépondérant à jouer pour nous aider à faire comprendre à leur enfant de bien respecter les éléments de ce protocole, il en va de la sécurité sanitaire de tous.

En cas de manquements répétés et volontaires de l'élève au respect des gestes barrières, mettant ainsi en jeu la sécurité collective, le chef d'établissement remettra l'élève à sa famille pour qu'il poursuive sa scolarité en télétravail

Les parents devront également, conformément aux prescriptions du protocole national, prendre la température de leur enfant chaque matin avant le départ au collège. Si cette dernière est supérieure à 37°8, ils garderont l'enfant au domicile et avertiront le collège.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucune personne extérieure à l'établissement ne peut pénétrer dans l'enceinte du collège et cette disposition vaut pour les parents d'élèves.